

Les principes directeurs sur le plan andragogique

Le principe du respect de l'adulte en formation

1. Tout apprenant possède ses limites d'apprentissage et sa façon de mémoriser de nouvelles connaissances. La vitesse à laquelle il assimile ces informations joue également un rôle important dans la rétention des éléments.

Le principe de la réceptivité

2. Un apprentissage significatif commence par le vouloir et le désir d'apprendre. Pour assurer cette réceptivité, l'adulte a besoin de percevoir les bénéfices de la formation et de comprendre le pourquoi de celle-ci afin de s'approprier les informations qui lui sont présentées.

Le principe de l'interactivité

3. Dans le cas des adultes, l'expérience constitue la base sur laquelle s'implantent les nouveaux savoirs. Par conséquent, les méthodes d'enseignement doivent favoriser les échanges entre le formateur et les participants à la formation.

Le principe de la facilitation de l'apprentissage

4. Les systèmes d'apprentissage doivent respecter certains facteurs essentiels à l'acquisition des connaissances, des habiletés et des comportements. Pour ce faire, les contenus doivent être structurés et accessibles, faire appel à l'expérience et à l'expérimentation, et respecter un rythme adapté.

Le principe d'acquisition, d'intégration et de maintien des connaissances

5. Il faut mesurer les acquis des apprenants à différents moments du processus de formation : avant, pendant, après et à moyen terme. En évaluant ainsi les savoirs, on peut observer de manière précise les divers changements qui s'opèrent au niveau des individus en formation et de l'organisation.

En pratique

Il est mis en place une approche qui prend en compte les principes ci-dessus énumérés :

- Groupe d'apprenants au nombre limité (**principe 1**) ;
- Méthode d'enseignement généralisée / homogène : Cours alternant théorie et pratique, avec des exercices issus de la pratique (**principe 4**) ;
- Phase « projet » pour récapitulation des acquis et mise en pratique dans le domaine métier de l'apprenant (**principe 2**) ;
- Stage de perfectionnement en entreprise pour une mise en pratique des acquis en situation de travail, vers l'autonomie et l'expérience (**principe 4**) ;
- Suivi personnalisé de la part du formateur durant les cours et le stage de perfectionnement en entreprise (**principe 3**) ;
- Contrôle des acquis axé sur l'évaluation formative (phase projet). L'évaluation sommative vient en complément (**principe 5**).

Version juin 2018